

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean	Numéro de permis 2020119	Date d'inspection Le 27 mars 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de téléphone (506) 423-2684	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Une date de formation est prévue le 12 avril.	11(a)	07 févr. 2025	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(i)	07 févr. 2025	27 mars 2025
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La date de la formation est prévue le 12 avril. La preuve de formation pourra être mis dans le dossier et une copie pourra être envoyé par courriel	24(1)(c)(vii)	07 févr. 2025	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de suivi fait le 27 mars 2025. Le ratio est respecté lors de ma visite. Lorsque la formation de rcr sera complétée, un courriel pourra être envoyé. La halte rencontre les autres exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Le 27 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Mélissa Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mars 2025

Date